

TARIFS APPLICABLES EN 2017/2018  
(tarifs votés le 10 juillet 2017 en Conseil d'Administration)

## TARIFS ANNUELS FORFAITAIRES 2017/2018

Maternelle	ÉCOLES Classes Maternelle et primaire	COLLEGE	COLLEGE (Section internationale anglophone)	LYCEE	LYCEE (Section internationale anglophone)	BTS
Scolarité	1059 €	1455 €	2070 €	1602 €	2070 €	1902 €
Demi-pension 4 jours/sem	912 € (hors CM2 du collège)	990 € (CM2 du collège inclus et hors classes de 3 <sup>èmes</sup> )		996 € (3 <sup>èmes</sup> inclus)		-----
Demi-pension 5 jours/sem	1074 € (hors CM2 du collège)	1182 € (CM2 du collège inclus et hors classes de 3 <sup>èmes</sup> )		1209 € (3 <sup>èmes</sup> inclus)		-----
Pension	-----		-----	6906 €		6906 €
Etude/garderie 16h30 à 17h30	400 €		-----	-----		-----
Garderie 17h30 à 18h30	300 €		-----	-----		-----
Repas occasionnel	7,50 € (hors CM2 du collège) (carnet de 10 tickets repas à 75€)	8 € (CM2 du collège inclus et hors classes de 3 <sup>èmes</sup> )		8,20 € (3 <sup>èmes</sup> inclus)		8,20 €
Caution livres	100 € / par élève de 6 <sup>ème</sup> à la terminale					
Location de casiers	25 € / de 6 <sup>ème</sup> à la terminale					
Stage de révisions	210 € / pour les terminales / lors de 1 <sup>ère</sup> semaine des vacances de printemps					
Cotisation APEL	23 € / cotisation facultative et par famille pour adhérer à l'APEL Fénelon (Associations de Parents d'Elèves). L'appel à cotisation figure sur le relevé du 1 <sup>er</sup> trimestre.					

Les factures sont établies par trimestre. L'année de facturation est divisée en 3 trimestres comptables.

**Toute modification de régime doit intervenir au plus tard :**

- pour le 1<sup>er</sup> trimestre : avant le vendredi 15 septembre 2017
- pour le 2<sup>ème</sup> trimestre : avant le vendredi 24 novembre 2017
- pour le 3<sup>ème</sup> trimestre : avant le vendredi 2 mars 2018

**et être signifiée par écrit à la comptabilité :**

par courrier postal, mail à [gestion.famille@institut-fenelon.org](mailto:gestion.famille@institut-fenelon.org) ou sur **Ecole Directe** à M. MEISTRO / Facturation élèves (écoles / collège / lycée / BTS ...)

Dès le 3<sup>e</sup> enfant inscrit à l'Institut Fénelon, les familles bénéficient d'une réduction de 30% sur la contribution familiale (scolarité) du plus jeune des enfants inscrits. Même avantage consenti lors de l'inscription d'un 4<sup>ème</sup>, etc. La réduction s'applique toujours aux enfants les plus jeunes.

La ville de Grasse verse une subvention aux élèves de maternelle et du primaire inscrits à la demi-pension et résidant sur la commune de Grasse en fonction du quotient familial. Cette subvention est déduite des frais de demi-pension au 3<sup>ème</sup> trimestre.

DROITS DE REINSCRIPTION ET D'INSCRIPTION POUR 2018/2019 (droit non remboursable en cas de désistement, départ ou exclusion)	
Droit de réinscription	200 € / par famille
Droit d'inscription	250 € pour le 1 <sup>er</sup> enfant inscrit + 50 € pour le 2 <sup>ème</sup> enfant + 50 € pour le 3 <sup>ème</sup> enfant (gratuité de l'inscription au-delà du 3 <sup>ème</sup> enfant inscrit)

Vous pouvez calculer vous-même le coût de la scolarité de votre (vos) enfant(s) :

- **Elève externe** : ne compter que la scolarité
- **Elève interne** : compter la scolarité + la pension
- **Elève demi-pensionnaire** : compter la scolarité + la demi-pension sur 4 ou 5 jours.